L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 12 SEPTEMBRE 1886.

BIBLIOGRAPHIE.

Le Droit des Gens moderne dans la guerre continentale, par J. Lefebvre, ancien Préfet—Paris, E. Dentu, éditeur ; Librairie de la Société des Gens de lettres, Palais-Royal, 15, 17, 19, Galerie d'Orléans.

L'humanité—quel mot pour quelle chose souvent!—a des souplesses étranges en fait de morale et de devoir. A la suivre dans ses évolutions il est manifeste qu'elle considère que le bien n'est point absolu, mais relatif seulement. Théorie commode, élastique à l'infini, et grâce à laquelle on peut, le cas échéant, bismarcker à son aise et infliger les plus rudes accrocs à ce droit que prime aujourd'hui la force, plus impudemment que jamais.

Qu'un homme laisse protester sa signature au bas d'un effet de quelques dollars, le voilà en pleine disgrace; le voilà l'objet de poursuites rigoureuses, et qui lui enlèvent sa dernière ressource et tout espoir de crédit.

Mais qu'un gouvernement ne fasse point honneur à sa promesse ; que sa banqueroute jette sur le pavé des milliers d'individus, pauvres diables, besogneux souvent, qui se reposaient sur lui comme sur un incorruptible agent fiduciaire, le péché est véniel.

Que s'il s'élève des clameurs, vite elles sont étouffées, et si vous les prolongiez, ce serait bientôt vous, partie lésée pourtant, ce serait vous, prenez y garde, qui seriez en dehors de la légalité.

Un ouvrier sans travail, à bout de dénuement, en présence des souffrances de son intérieur, vole un vêtement pour couvrir l'un des siens, ou une misérable somme afin d'assurer du pain pour quelques jours à une mère, à une femme, à des enfants; vite sus au mécréant!

Un peuple puissant, qui occupe déjà cependant une place considérable sur la carte du monde, amputé d'une province un voisin, comparativement faible, la lui vole; c'est de la diplomatie. Le tour est bien joué; le Mandrin de l'occasion est proclamé homme d'État; qualificatif dont on a scandaleusement abusé; mot tout fait, que les foules répètent à l'envi, niaisement.

Un individu vous gêne dans un passage étroit, et afin de vous débarrasser de celui qui, à votre sens, marche d'un pas trop lent, vous est un obstacle, vous lui logez une balle en plein dos, comme le bandit Mondragon à Rasurez, vous lui passez sur le corps et poursuivez votre route. Allez vite, allez le plus loin possible, car si l'on vous happe, vous serez perdu haut et court, et vous aures, d'ailleurs, bien gagné votre nœud coulant.

Mais soyez pouvoir, soyez tête couronnée, et donnez un ordre comme celui-ci, par exemple, à des instruments dociles, à des laquais : Vous vous mettrez diz, cent contre un, s'il le faut ; armés, décidés à tout, vous vous introduirez, de nuit, dans la chambre d'un prince régnant, et, taudis que dormira Duncan, se fiant à l'honneur, à la foi des traités, vous l'enlèverez, quoi qu'il dise, quoi qu'il fasse. Pour cet enlèvement rien ne devra vous coûter, car ce prince qui se permet des élans de héros; qui a comme des allures de Charles XII, ce prince m'est gênant; il encombre quelque peu la route qui conduit à Constantinople, et dont je pourrais bien avoir besoin, un jour l'autre, car à cette Constantinople, la plus dévorante convoitise du panslavisme, tout chemin ne mène point, comme à Rome. Or, serfs de tous rangs, civils ou militaires, enlevez-moi sa couronne à cette tête que décidément l'audacieux porte déjà trop haut! Qu'il aille, à son tour, chercher un refuge chez les Turcs; qui sait? peut-être y trouvera-t-il aussi son Beudet!

Le crime est complet, dites; préméditation, mise en scène, confiance violée, invasion de domicile, la nuit, tout cela est bas, tout cela est lâche, rien n'y manque, n'est-ce pas!

Une chose manquera cependant : le châtiment, car ici, c'est du banditisme politique, et celui-là n'est pas traîné en cour d'assises.

Le tueur dont je vous parlais tout à l'heure, périra bel et bien sur le gibet, et ce n'est pas moi qui m'élèverai contre l'arrêt ; mais enfin, il n'a fait, en somme, tomber qu'un homme sous ses coups ; tandis que celui qui fait enlever ainsi un chef de nation endormi, sous le prétexte que celui-ci est de trop sur la voie de Constantinople, est prêt, non seulement à tuer le prince, si celui-ci résiste (voir nos dépêches de ce jour et la déclaration du capitaine Kavéloff, du yacht à bord duquel on avait entraîné Alexandre de Bulgarie), mais encore, s'il est besoin, il tuera la nation entière, à laquelle on arrache, on vole son chef aimé, en préparant pour demain les impositures que vous savez.

Oui, le bien et le mal sont relatifs ; le crime de l'un est la gloire de l'autre ; question de sphères.

Jamais cette vérité ne fut mieux mise en relief que dans la cruelle comédie jouée par la Russie qui, après avoir provoqué, fait exécuter la double violence qu'on connaît, parle du malaise que lui causerait la nécessité où, tout à l'heure, elle pourrait se trouver d'intervenir afin de rétablir la paix de l'Europe. Crier au feu en l'allumant, c'est de l'escobarderie à sa plus haute puissance.

Elle est toujours haïssable, mais ici on la déplore plus que jamais, car elle frappe un prince de 29 ans, auquel les sympathies du monde entier sont acquises ; qui a grandi encore par son acte d'abnégation ; acte dont on mesurera, bientôt peut-être la haute portée ; et dont le rôle fut admirable surtout dans son abnégation. L'histoire le dira, quoi qu'il advienne : l'attitude d'Alexandre est imposante surtout dans ce que les esprits superficiels considèrent comme pure faiblesse; oui, le prince, absent, mais non détrôné, est grand, surtout dans son effacement, dans son abdication. Tout plutôt que l'occupation de son pays par une armée étrangère qui, une fois là, n'en sortirait plus.

Si digne est cette attitude, qui a comme un reflet de l'antique, qu'elle a conquis à la victime du guet-à-pens moscovite le respect, respect sincère, chaleureusement exprimé, même des deux voisins couronnés qui devaient cependant voir en lui un rival redoutable. Quand viendra le retour, ces loyales sympathies porteront leurs fruits, et la route de Constantinople se fera peut-être moins libre encore.

Donc la diplomatie, les chancelleries jouissent d'immunité incommensurables. De par l'étrange morale que cette diplomatie préconise, consacre, pleine raison est bien donnée au mot cynique de M. de Talleyrand : " En politique il n'y a pas de crime, il n'y a que des fautes". Eh bien, c'est une faute, une lourde faute qu'a commise la Russie.

Si dans la vie ordinaire, les coupables s'arment, se sauvegardent de leur mieux contre une police qui sait sur leur piste, l'instinct de la conservation, de la domination, impose aussi aux nations le maintien d'armées destinées à appuyer et leurs droits et leurs méfaits.

Arrive, à sa crise, telle question ne peut être résolue que par la force. Le champ de bataille est alors la haute cour de justice ; le vieil adage est renversé : c'est la toge qui doit céder le pas aux armes.

La guerre étant un fréquent moyen de règlement, les sociétés, en avançant dans la civilisation, ont dû songer à en diminuer les horreurs, à en retrécir le cercle, à déterminer quels sont ceux qu'elle doit épargner, même sur le lieu des hostilités.

De là des conventions introduites peu à peu, que l'on codifie, et qui sont posées comme règles aux peuples civilisés.

Si les traités sont, à tout venant, foulés aux pieds : si les contrats portant le sceau des chancelleries, sont à chaque instant lacérés de coups de canif, de coups de sabre, veux-je dire, le respect est mieux observé au sujet des dispositions qui rendent la guerre moins meurtrière; qui désignent les lieux, les catégories à protéger ; qui interdisent, puissent les massacres inutiles, et le pillage qui poussait autrefois à ces massacres.

L'art de la guerre est comme celui de la médecine, a dit Voltaire, un peu trop méchamment pour celle-ci, un art meurtrier, conjectural. C'est aussi un procès qui ruine souvent ceux-là même qui le gaguent ; et le procès sera d'un élevant retour, n'en déplaise à l'abbé de Saint-Pierre.

La civilisation néanmoins veut que cette guerre soit seulement un moyen, et que la paix soit le but. Et puisque de ce moyen on ne semble pas pouvoir se passer tant que la nature humaine ne sera pas changée, il importe qu'il en naisse le moins d'épouvantements possible ; il importe que la guerre ne s'oublie pas à des boucheries inutiles, et que des haines féroces, insensées, n'appellent pas des revanches qui, une fois admises en principe, ne sauraient avoir de fin, puisque dans toute bataille il y a nécessairement un vainqueur, un vaincu.

M. Jules Lefebvre, ancien préfet, administrateur bien souvent cité en France, esprit mûr, distingué, caractère de la plus haute honorabilité, s'est occupé sérieusement de cette question toute d'humanité. Sa défense du droit est saine à lire, au lendemain de l'attentat commis en Bulgarie.

Il aime de toutes les forces de son être la France, son pays ; c'est en se rappelant ce qu'a souffert celui-ci, pendant la guerre de 1870-1871 ; c'est en se souvenant des excès, des crimes commis sous [illegible] par les vainqueurs, au nom du droit [illegible] plus fort—signé Bismarck—que M. Jules Lefebvre s'est, plus que jamais, épris de l'étude du droit de tous, du droit des gens moderne, dans son application à la guerre continentale.

Son livre est donc tout à la fois une protestation, un enseignement : c'est le cri du cœur, le cri de la raison.

Non point protestation se payant de mots sonores, vides, de vain lyrisme dictée par un patriotisme que l'enthousiasme aveugle, égare; mais protestation se basant sur des faits, sur des textes.

La brochure de M. Jules Lefebvre ne compte que soixante-treize pages, mais cette concision ajoute encore au mérite de l'auteur; ce n'est pas pour tous les écrivains que le *multum in parvo* est réalisable.

Avec une fort remarquable habileté celui-ci a poursuivi, acheré cette étude d'ensemble. Il parcourt, à la hâte sans doute, cette histoire du droit de la guerre, qui remonte à la Loi des douze tables ; pourtant aucun point important n'est oublié dans cette rapide esquisse.

Vous y retrouvez les jalons indicateurs, toutes les bornes milliaires posées sur cette route où passèrent tant et tant de générations. M. Lefebvre déroule sous les yeux du lecteur cette longue chaîne de dispositions, parfois lentes à venir, mais qui devaient aboutir à l'amélioration du sort des ennemis vaincus. Il repasse ces époques, encore à demi-barbares sous ce rapport, où le fait d'être prisonnier était une condamnation à la servitude. Il rappelle ces temps de la traite des blancs, découlant de la victoire même qu'elle souillait.

Il nous fait suivre pas à pas le développement de l'idée civilisatrice, depuis Grotius, qui n'en avait qu'une notion incomplète, sanctionnant bien des cruautés encore; et passant par Vattel et ses continuateurs, il arrive à nos jours, sans omettre aucun trait important du tableau qu'il résume. Cette course à travers les âges, en ne perdant jamais le fil conducteur, indique chez l'écrivain français un rare esprit d'observation, de méthode, de logique.

Vattel consacre sans doute bien des rigueurs. Il n'admet plus avec son prédécesseur "que lorsqu'on déclare la guerre à un peuple, on la déclare également, et par cela même, à tous ceux de ce peuple, et que la licence de la guerre puisse aller jusqu'à tuer les femmes et les enfants;" mais il est d'avis encore que "pour mettre l'ennemi hors d'état de résister, les moyens les plus *efficaces* peuvent être employés."

Et l'auteur, citant cette admission du grand jurisconsulte prussien, se pose cette question que lui impose le souvenir de blessures saignantes encore : "Ne peut-on pas se demander si les principes de Vattel n'ont pas inspiré, parfois, les agissements des armées allemandes pendant la guerre de 1870-1871?"

De ce principe énoncé par Vattel, que la guerre, déclarée à une nation, ne doit pas étendre ses rigueurs à ceux de cette même nation qui s'abstiennent de tout acte d'hostilité, a découlé, pour mieux dire, tout le droit moderne relatif à cette grave matière. Bluntschli et Calvo ont prêté l'autorité de leurs noms au progrès dans ce sens; on leur doit un important commencement de codification des principes qui nous régissent actuellement, et auxquels nulle société ne saurait se soustraire désormais, sans être mise au ban des nations.

Autrefois conquête voulait dire presque toujours : destruction ; aujourd'hui elle signifie tout au plus : usage, exploitation passagère, ou parfois : annexion.

Et puis de nos jours il est un principe, principe violé trop souvent, cela est vrai, mais admis du moins : Si vous, simple individu, vous avez le droit de tuer, pour ne pas être tué, c'est à dire en cas de légitime défense ; moi nation, c'est à dire agglomération d'individus, j'ai le droit de faire la guerre pour ne pas être tuée ou absorbée.

Mais, s'il faut que, simple particulier, vous prouviez que vous avez bien tué en vous défendant, vous devez aussi, moi, nation, établir que votre guerre est légitime et que les règles de l'humanité y président.

Ces règles de l'humanité, des conventions, des traités les ont posées, et la France y donnait une sanction pratique, lorsqu'au Congrès de Paris, en 1856, elle faisait "décider par les États signataires, que le pavillon des neutres couvre la marchandise."

Il faut aussi placer au premier rang des adoucissements apportés aux cruautés de la guerre, la Convention de Genève, appliquée maintenant à peu près partout, et qui fait participer au bienfait de la neutralisation moderne " les blessés sans distinction de nationalité, le personnel des hôpitaux, des ambulances; qui déclare insaisissable le matériel de ceux-ci, et assure le renvoi des blessés après guérison."

M. Lefebvre a raison de l'écrire : "Les maux de la guerre ne doivent pas être étendus à l'infini ; il n'est nullement nécessaire, en effet, que l'ennemi, une fois hors de combat, meure inévitablement de ses blessures. "

Au cours de sa brochure il cite fréquemment ce qui se passa sur notre continent américain, au temps de la Guerre de Sécession. Il rappelle que les "*Instructions pour les armées en campagne de l'Union américaine*" déclaraient, entre autres choses, " qu'en temps de guerre les États-unis sont ennemis, et non les habitants de chacun de ces États; que le citoyen non armé doit être respecté dans sa personne et dans ses biens, autant que les exigences de la guerre le permettent ; enfin que la protecti a accordée au citoyen inoffensif d'un pays doit être la règle, tandis que le trouble dans les relations privées ne peut être que l'exception." Au sens de l'auteur, "*Les Instructions Américaines*, le *Code* de Bluntschli, le *Traité* de Calvo semblent ne plus rien laisser à dire sur le droit de la guerre."

Je le répète, si limité que soit le cadre de M. Jules Lefebvre, il abonde en recherches fort bien coordonnées, et quand on ferme cette brochure que j'esquisse à peine, on a repassé sommairement et d'une façon fructueuse tout l'historique de ce droit de la guerre, dans ses nombreuses transformations.

Je voudrais pouvoir suivre page à page, cet exposé si lucide, si bien mené, mais pareille analyse ne saurait être renfermée dans un seul article de journal. J'ai tenu seulement à appeler l'attention sur ce travail qui sera souvent consulté ; j'ai tenu à écrire qu'il est comme une sorte de code d'honneur, code de duel ; mais duel des nations, qui, plus que l'autre, a besoin d'être soumis à des règles déterminées, fixes ; règles à la stricte observation désquelles veillent ces témoins qu'on nomme les nations civilisées.

En remerciant l'auteur—que j'apprécie de longue date—pour l'envoi de sa brochure, distingués par la forme et le fond, je le prie de pardonner ce que ce compte-rendu a d'incomplet. L'intention qui l'a dicté, me tiendra lieu de circonstances atténuantes auprès de lui, et en lisant mon nom au bas de ces lignes, il voudra bien que le pavillon d'un vieil ami absent couvre la marchandise. Un droit d'affection, celui là.

L. PLACIDE CANONGE.

THÉATRE FARANTA,

Saison 1886-1887.

M. Faranta est le premier à ouvrir et le dernier à clôre la saison théâtrale. C'est habitude prise, cette année encore il y demeure fidèle. A cet effet, il annonce, ainsi qu'on le verra à la première page de l'ABEILLE, qu'on inaugurera la saison 1886-1887, samedi prochain, 18 septembre.

Nous le savions déjà par les immenses affiches murales qui, depuis quinze ou vingt jours, sont répandues dans la ville.

Ce que nous savions aussi, c'est que M. Faranta ne s'est pas donné de repos ; que durant ses vacances il a visité le Nord et s'y est assuré, pour toute sa campagnes de neuf ou dix mois, un excellent *Bill of fare*, si l'on nous passe l'expression.

Nous en avons déjà publié quelques détails et le lecteur a pu y voir que l'infatigable impresario a fait de bonne besogne. Il ne s'est pas contenté de faire choix des troupes variées et recommandables : avant la venue des colonnes il s'est occupé de la cage.

Salle et scène ont été complètement renouvelées. M. Jos. W. Piggott, l'artiste bien connu, a peint de nombreuses décorations, et aussi un rideau qui, nous dit-on, est une de ses meilleures réussites. Le théâtre est éclairé à l'électricité—système Brush. *Under the Lash*, tel est le titre du drame qui sera le programme de la soirée d'ouverture.

Cette pièce où les situations fortes, pathétiques, abondent, a obtenu un très vif succès à Londres et sur les principales scènes des États-Unis. Les rôles en sont confiés à une troupe choisie, et rien ne manquera à la mise en scène.

M. Faranta est d'avis que le système du bon marché est encore celui qui assure les plus beaux bénéfices ; c'est pourquoi il maintient ses prix de 10 et 25 cents pour les soirées ; de 10 et 15 cents pour les matinées, qui auront lieu le jeudi, le samedi, le dimanche.

A samedi donc.

Le Bouquet.

Nous savions bien que la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Lac retiendrait l'orchestre Sontag, tant que faire se pourrait. Arrêter l'exploitation d'une affaire, alors qu'elle donne les plus beaux résultats, est une faute que ne sauraient commettre le président Jos. Walker et ses collègues.

Donc, pour trois jours encore nous aurons cet orchestre ce soir, demain et mardi. Ainsi le veut un public tout entier, qui manifeste son vœu de la meilleure façon, en suivant régulièrement les aimables soirées du West End.

La Compagnie désire que sa clôture soit un véritable événement; pour ce, non seulement elle aura mardi M. Sontag et ses artistes, mais encore un feu d'artifice grandiose, tiré sous la direction du professeur L. J. Witte.

Le feu d'artifice sera de nuit, bien entendu, mais à l'arrivée du train de cinq heures, il sera tiré, en manière de préface, une douzaine de bombes japonaises, d'où s'échapperont, au moment de l'explosion, d'innombrables formes burlesques, de véritables joujoux, dont s'amuseront petits et grands.

Si vous voulez connaître les détails du spectacle extraordinaire préparé par le professeur Witte, veuillez lire l'annonce qui se trouve à la première page de l'ABEILLE. Vous y verrez qu'il n'a pas moins de 32 motifs, dont beaucoup sont absolument nouveaux.

C'est le bouquet de la saison 1886.

—On trouvera chez les frères Wharton, rue Carondelet le *Illustrated Graphik News* du 11 septembre, numéro que nous recommandons tout particulièrement.

Outre les intéressantes matières à lire accoutumées, on y trouvera les portraits de Mme Cleveland, de l'Hon. W. D. Washburn, président de l'Exposition de Minneapolis, de l'Hon. Thomas C. Manning, de la Louisiane, le nouveau ministre des États-Unis au Mexique, etc, etc.

Cette livraison contient aussi diverses gravures, représentant les quartiers de Charleston qu'a ravagés le récent tremblement de terre ; les scènes qui ont accompagné et suivi l'explosion de la poudrière près de Chicago, etc. En un mot, l'un des meilleurs numéro de cette publication.

—Nous avons reçu la visite de M. Wild. Duffy, l'excellent et courtois agent de Mlle *Lizzie Evans*.

On sait que la charmante artiste est celle qui, dimanche prochain, inaugurera la saison 1886-1887, à l'Académie de Musique.

Nous parlerons de cette soirée de début, fort attendue, dès que le programme nous en sera connu. Nous croyons cependant que Mlle Evans paraîtra dans la comédie nouvelle: *Sea Sands*.

PHILIP WERLEIN.—Un fort joli envoi reçu aujourd'hui de M. Philip Werlein, 1305 rue du Canal et 18 rue Bourbon: *Un soir d'automne*, grande étude caractéristique et une *Tarentelle* par J. Leybach ; *Woodland roses*, schottisch, de E. Mack, et *Woodland Dreams*, idylle, de Edouard Dorn. Tout cela se popularisera vite parmi les artistes et les amateurs.

MUSIQUE.—Remerciments à M. L. Grunewald pour les deux jolies compositions que nous recevons de lui: *The Heel and Toe*, polka par H. Herrmann, et *Whispering Hope*, mélodie variée par J. E. Magruder.

Nous recommandons ces morceaux aux pianistes.

JARDIN MAGNOLIA.—C'est à samedi prochain, 18 septembre, qu'est fixée la fête complimentaire donnée par le Eagle Brass Band au Jardin Magnolia.

Ce sera là son troisième grand Festival complimentaire ; il aura lieu aux heures de la lune, en plein brise, et aussi à la clarté d'innombrables ballons de feu.

MIENNEBURG.—Ce soir l'opéra burlesque: *Virginia Cupids*, par la troupe favorite, et demain grande représentation complimentaire offerte au directeur John R. Lane, dont le zèle, intelligent et persévérant, mérite récompense. Il en sera ainsi : tous les habitués du Milneburg Opera House voudront assister à ces bénéfices.

—La fête de l'Orphéon Français au Fort Espagnol a été fort brillante. Grand monde et concert très applaudi. Nous y reviendrons.

LES IMPARFAITS DU SUBJONCTIF.—Extrait de la *Gazette anecdotique* l'amusante boutade qui suit sur les affreux imparfaits du subjonctif :

Oui, dès l'instant que je vous vis,
Sainte férocs, vous me plûtes,
De l'amour qu'en vos yeux je prîs
Sur-le-champ vous vous aperçûtes;
Mais de quel air froid vous reçûtes
Tous les soins que pour vous je pris!
En vain je prîai, je gémis
Dans votre dureté vous êtîtes
Mépriser tout ce que je fis.
Même un jour je vous écrivis
Un billet tendre que vous lûtes.
Et je ne sais comment vous pûtes
De sang-froid voir ce que j'y mis.
Alors! fallait-il que je vous visse,
Fallait-il que vous me plussiez,
Qu'ingénument je vous le disse,
Qu'avec orgueil vous vous tussiez!
Fallait-il que je vous aimasse,
Que vous me désespérassiez,
Et qu'en vain je m'opiniâtrasse,
Et que je vous idolâtrasse,
Pour que vous m'assassinassiez!

Jean Hiroux, après des péripéties diverses, a échappé à la peine capitale, Il finit ses jours paisiblement et se confesse, en bon chrétien.

—Mon père, il faut que j'avoue un crime plus affreux que les autres, et qui m'est inconnu....

—Dites....

—J'ai assassiné un pauvre vieux qu'on disait immensément riche.... C'est horrible! Il n'avait chez lui que vingt-neuf sous!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 11 septembre 1886.
Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	76	24°4
Midi	87	30°4
3 P. M	83	28°4
6 P. M	80	26°4

Nlle-Orléans, 11 septembre 1886, 2 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	89	Nashville, Tenn	86
Augusta, Ga	90	Pittsburg, Pa	77
Savannah, Ga	84	Cairo, Ill	76
Mobile, Ala	87	Davenport, Iowa	78
Montgomery, Ala	90	Dubuque, Iowa	74
Vicksburg, Miss	90	Keokuk, Iowa	78
Galveston, Tex	85	La Crosse, Wis	62
Indianola, Tex	—	St-Louis, Mo	84
Shreveport, La	88	St-Paul, Minn	58
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	84
Chattanooga, Tenn	80	Omaha, Neb	70
Cincinnati, O	78	Yankton, D. T	64
Louisville, Ky	81	Key West, Fla	95
Memphis, Tenn	85	Nlle-Orléans, La	82

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

John L. Fonda à Mlle Rosina P. Parker.

Naissances.

Mme Hortaire Reggio, un garçon.
Mme Abram Katz, une fille.
Mme Christian J. Broekhoven, un garçon.
Mme D. L. Bergamini, une fille.
Mme Thomas Rosetta, un garçon.
Mme Augustus F. Jewel, un garçon.

Décès.

David Barrett, 41 ans, 386 rue Deuxième.
Mme Veuve Baptiste Hubert, 48 ans, paroisse Jefferson, rue Main.
Elmery G. Pendery, 39 ans, 98 rue Sud Rampart.
Mary Duffy, 3 ans, rue St-André, près Liberté.
John Anderson 3 ans, encaisseur chemin de Gentilly et Nelson.
Olivia Kraus, 4 ans, rue Clouet, près Marigny.
Quitman Beauregard, 15 mois, 260 rue Douane.
Mme Veuve Francis Moore, 66 ans, 775 rue Dauphine.
Mme Veuve Fredericka Becker, 75 ans, 98 rue Bourbon.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

John Daste à Singleton C. Cooke, un terrain Dans le 1er district, dans l'Ilet borné par les rues Baronne, Thalie, Dryades et Erato.....$3,140

John Jackson Brown à Caleb D. Barker, 1. Une portion de terre dans le 4me district, dans l'Ilet borné par les rues St-Charles, Jackson, Prytanée et Philip. 2. Une autre portion de terre dans le même district et Ilet.....$10,000

Jos. P. Martinez à Auguste Huard, un terrain dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Kerlerec et Esplanade.....$115

J. J. McMahon à John Jobe, un terrain dans le 6me district dans l'Ilet borné par l'Avenue Peters, les rues Leontine, Jersey et Levée.....$185

Jacob Beatt à H. Twilbec, un terrain dans le 6me district, dans l'Ilet borné par les rues Thoupitonlas, Front, Lyon et Upper Line.....$1000

Mme Gustave H. Hahnebohm, un terrain dans le deuxième district, dans l'Ilet borné par les rues St-Anné, Orléans, Gaivez et Miro.....$450

Hélène Markellin, veuve de Joseph Lehman, à Mme Régina Glaser, veuve de Peter Zinn, un terrain dans le quatrième district, dans l'Ilet borné par les rues Laurent, Philip, Bassin et Jackson.....$900

Mlle Mathilde Bienvenu à Carlos Gonzalez y Gonzalez, un terrain dans le 3me District, dans l'Ilet borné par les rues Bagatelle, Robertson, Villeré et Union.....$775

M. et Mme Casimir Ancar à Albert Plessy, un terrain dans le 3me District, dans l'Ilet borné par les rues Robertson, Mandeville, Claiborne et Espagne $475

Victor Liebert à Mme veuve A. Kisinugen, la moitié indivise d'un terrain dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Français, Girod, St. Jean-Baptiste et Champs Elysées.....$450

Mme Edward J. Pic à Joseph Martin, une portion de terre dans le 4me district, dans l'Ilet borné par les rues Philip, Première, Dryades et Baronne.....$1,550

Jos. Schemel à Vve Chas. Chartier et L. E. Chartier,—1. Un terrain dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Marais, Union, Français et St-Claude ;—2. Un autre terrain dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues des Français, Marais, Union et St-Claude.....$943.18

Succession de Chas. Donnelly à Thomas J. Henderson, un terrain dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Deuxième et Troisième.....$3200

Cour de District des États-Unis.—Joseph Evans contre le steamboat Alice.—Procès en recouvrement de $137 50, balance de gages dus au demandeur pour avoir rempli les fonctions de second mécanicien.

Cour civile de district.—Mme Marie Rose Grégoire contre Joséphine Gras et autres.—Procès pour partage.

B. R. Forman contre Henry Boudonquié.—Procès au sujet d'un billet à ordre.

J. P. Martinez contre Pierre Pomen, procès pour la mise en possession d'une propriété achetée à une vente pour dettes.

Les successions de Mme Marie Connelly, veuve de John Mitchell, et celle de Daniel Holderith, sont ouvertes.

Cour du recorder Davey.—Marie Dobbins, vagabondage, $20 ou 30 jours.

Célestine Williams, bataille et bris de paix, $10 ou 20 jours.

Félix George, vagabondage, $10 ou 20 jours.

J. W. Bibbs, voies de fait, $10 ou 20 jours.

Sam Eisemberg, renvoyé devant la cour criminelle sous caution de $250.

Cour du recorder Burthe.—Juge Sambola.

Louis Henderson, ivresse, et bris de paix, acquitté.

Marie Spoughler, même délit, $2,50 ou 5 jours.

Peter Crowford, et John Doyle, pour avoir joué dans la rue, $2,50 ou 5 jours.

George Douglas vagabondage ; sur sa promesse d'obéissance il a réintégré le domicile paternel.

Louis Cejine et Peter Conley, bataille et bris de paix ; le premier $5 ou 10 jours, le second acquitté.

Lizzie Fisher, bris de paix, $5 ou 10 jours.

James Coleman, vol d'outils, renvoyé en prison.

Robert Kennedy, allures suspectes, $25 ou 30 jours.

Peter Jacobs, violation de l'ordonnance relative aux mœurs dans un état dangereux, $250 de caution.

Dominique Kelmer, insultes et abus, $150 de caution.

Incendie.—Hier, à 4 heures du matin, le feu s'est déclaré dans l'arrière-magasin de MM. Lazard & Cie marchands de confections, rue North Peters Nos 4 et 6.

Les marchandises ont été endommagées pour une somme de $40,000 ; elles sont assurées à la "Factory Company" pour $15,000 ; "Merchants Cie $15,000 ; "Mechanics Co.," 11,000 ; " Sun Mutual Co.," $1000; Woods Agency" $14,000 ; Crescent Mutual" $22,000.

Le bâtiment a été endommagé pour $10,000 environ. Il est assuré $6,500 à la "New Orleans Insurance Co." Les trois maisons en brique portant les Nos. 29, 31 et 33 rue du Canal et celle portant le No 2 rue N. Peters toutes occupées par M. Lazard sont assurées $10,000 à la "Merchants Insurance Co." L'alarme a été donnée à la boîte No 72. La cause du feu n'est pas connue.

Cheval blessé.—En se rendant à l'incendie qui a éclaté hier à 4 heures du matin, rue du Canal, la pompe de la Compagnie "Volunteer No 1" est passée sur un tas de décombres au coin de la rue N. Peters et Canal ; un des chevaux s'est abattu et a été légèrement blessé.

Il y avait, paraît-il, sur ces décombres, une lanterne Rouge mais qui n'était pas allumée.

Peut-être serait-il bon de joindre à l'ordonnance, la prescription de mettre une bougie dans la lanterne et de ne pas oublier de l'allumer, car cette ordonnance est très souvent violée, beaucoup se contentent de ne mettre qu'une lanterne et rien dedans.

Corps repêché.—Le corps de James Dooley, le matelot qui faisait partie de l'équipage du "Legislator," et qui est tombé dans le fleuve jeudi dernier, au pied de la rue Enghien, alors qu'il était occupé à peindre les flancs du navire, a été repêché au pied de la même rue, hier à 5 heures du matin. Le coroner a vu le corps.

Imprudence.—Un jeune homme du nom de Hartford, qui nettoyait un revolver, hier, à 9 heures trente du matin, chez lui, rue Première, No. 54, a déchargé accidentellement un des coups dont la balle s'est perdue sans atteindre personne, ni causer de dégâts matériels.

Renversée et blessée par une voiture.—Une voiture conduite par Charles Moldanot et Auguste Wirtelling, a renversé Celestine Watkins, une petite négresse de 8 ans qui a été légèrement blessée. Le cheval s'est emporté, et a renversé la voiture qui a été endommagée pour $10.

Association des Encanteurs.—Les encanteurs de la Nlle-Orléans se sont formés en association. A une réunion du *Board*, tenue jeudi soir, le bureau a été ainsi constitué :

W. I. Hodgson, Président.
Placide J. Spear, Vice-Président.
Alex. T. Mather, Secrétaire.
Stéphen Escoffier, Trésorier.
Comité exécutif: MM. J. B. O'Connor, C. E. Girardey, W. C. H. Robinson, Ben. Onorato et Jas. P. Guinault.

Biloxi et la Quarantaine.—Les membres du Bureau de santé, au cours d'un meeting qu'ils ont tenu hier à midi, ont décidé de lever la quarantaine contre Biloxi, les télégrammes reçus de l'officier de Santé Allen, annonçant la disparition complète de la maladie. La quarantaine est donc levée à dater d'hier.

Vol.—Lundi dernier, entre 2 et 3 heures du matin, Lester Dunbar, une prostituée qui habite au coin des rues St. Louis et Bassin, a été volée par un gardien du nom de John Livingston qui s'est introduit dans sa chambre et s'est emparé d'un dolman en soie évalué $35, d'un vêtement en soie évalué $65, d'une demi douzaine de chemises évaluées $5 et une somme de $14. Le gardien a été arrêté et les objets volés ont été restitués.

La lumière électrique.—Les lampes électriques n'ont donné, vendredi, aux coins des rues et après, aucune lumière jusqu'à 11 heures du soir ; Quelques becs même n'ont pas éclairé du tout :

Encouragement Fulton et Première, Fulton et Philippe, Fulton et Jackson, Rousseau et Sorapuru, Rousseau et Jackson, Rousseau et Joséphine, Rousseau et Adele, Religieuse et Sté. Marie, Religieuse et St. André, Tchoupitoulas et Jackson, Tchoupitoulas et Félicité, Première et Tchoupitoulas, Quatrième et Tchoupitoulas, Sixième et Tchoupitoulas, Huitième et Tchoupitoulas, Toledano et Rousseau, Harmonie et Félicité, Rousseau et Washington, Rousseau et Troisième, Quatrième et Fulton, Septième et Chippewa.

Voilà donc tout un quartier qui a manqué de lumière aux heures où elle était le plus nécessaire.

Le même fait s'est présenté mardi dernier dans le quartier Français, où le Canal à Esplanade et de Reimparts au quai on n'eut pas compté vingt-cinq becs allumés ce soir là ; le temps était couvert, il était même tombé une forte averse. Les voitures marchaient au pas et les piétons dans des flaques d'eau qu'ils ne pouvaient distinguer.

Une surveillance plus active devrait être exercée sur les employés chargés de changer les bougies; certains d'entre eux s'acquittent fort négligemment de leur tâche et le manque de lumière n'est dû très-souvent qu'à l'éloignement de charbons.

Dans la nuit de vendredi, beaucoup de becs à certains encoignures et particulièrement sur le quai dans le quartier français n'étaient pas allumés ; hier soir c'était au tour des lampes du quai dont presque toutes étaient éteintes. Dans les rues St. Charles et Carondelet, une lampe sur deux projetait sa lumière.

Ce serait presqu'à regretter l'abandon des becs de gaz.

Nous croyons devoir signaler ces défectuosités aux compagnies afin qu'elles prennent les dispositions nécessaires pour fournir au public l'éclairage convenable et régulier qu'il est en droit de réclamer. Ce faisant, nous sommes l'écho des nombreuses plaintes de la population.

L'électricité.—Vendredi soir, à 11 heures, un individu dont le nom n'est pas connu, attendait le car, au coin des rues Dauphine et St Ferdinand.

Ayant placé par hasard sa main sur le fil qui sert à lever et baisser la lampe électrique du poteau placé à cette encoignure, il a reçu une violente secousse et a été renversé dans le ruisseau.

L'inspecteur des becs électriques a été averti, mais il n'a encore tenu aucun compte de cet avertissement, et les choses sont restées dans le même état. C'est à dire que ce fil étant placé trop à portée de la main, le même accident peut se reproduire.

Encore l'électricité.—Hier à 8 heures du soir, un nommé George Christian, qui était assis sur un balcon, au troisième étage du "Boarding house" tenu par Mme Sieger, rue Doydras No 172 1/2, a touché, en se penchant, un fil électrique, et a été renversé sans connaître la cause de pouvoir sauver l'oeil.

Viol.—Hier, à 7 heures du matin, un nègre du nom de L. W. Williams, accusé par Matilda Robinson, couleur, d'avoir violé sa fille âgée de 14 ans, le 26 août dernier, à 9 heures du soir, rue Bassin, No. 206, a été arrêté sur le quai au pied de la rue Conti, par le caporal Donahue. Matilda Robertson est détenu comme témoin.

Détournement.—Un nommé Joseph Collins, alias Cala, a été arrêté au coin des rues Bienville et Franklin, par l'officier De Rancé, qui a porté contre lui l'accusation d'abus de confiance et détournement.

Chien hargneux.—Un chien vicieux qui venait de mordre une petite fille, du nom de Célestine Martin, qui habite rue Toulouse No 204, a été, du consentement de son propriétaire, abattu par la police au coin des rues Marais et Toulouse.

Réparations.—Les ponts suivants sont en mauvais état :

Encoignure Toulouse et Dolhonde, encoignure Toulouse et Galvez.

Arrestations.—Ont été arrêtés :

Marie King, bris de paix et ivresse, coin Remparts et Perdido.

A. Bouchard et L. Smith, 22 rue Union.